

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

30 AVRIL 2014 – 20 Heures

Etaient présents : Mme BURTIN DAUZAN. M. BORDELAIS. Mme BERTRAND. Mme NIVARD. M. MORENO. Mmes BAQUE. BRUNEEL. Mrs. CARON. COUBETERGUE Mmes DEHAYE. DONATE. FAURE. M. GUIONIE. LALANDE. MAJOUREAU. Mme MONISTROL. MOUNIER. M. PRIOT.

Mme Anne NIVARD a été désignée comme secrétaire de séance.

Absent excusé ayant laissé procuration : Mr AUNOS pour Mme NIVARD

Après avoir souhaité la bienvenue, Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter le procès verbal de la précédente réunion.

Adopté à l'unanimité.

✓ **REGLEMENT INTERIEUR**

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante un règlement intérieur malgré une population inférieure à 3500 habitants. Elle souligne que le règlement rappelle et complète le Code Général des Collectivités Territoriales par des dispositions d'ordre intérieur. Il vise à faciliter le fonctionnement démocratique du Conseil Municipal de SAINT SELVE.

Madame Bruneel souhaite recevoir les documents suffisamment longtemps avant les réunions de conseil municipal afin de pouvoir les étudier, Madame le Maire répond par l'affirmative.

Le Conseil municipal adopte le règlement intérieur par 15 voix et 4 abstentions (Mmes FAURE. BRUNEEL. Mrs. COUBETERGUE. LALANDE).

✓ **BUDGET CENTRE COMMUNAL ENFANCE JEUNESSE**

Monsieur Caron, membre de la commission des finances présente le budget du CCEJ. Il précise que ce budget a été préparé par le directeur et les élus de la commission des finances. Un audit sera réalisé afin de modéliser le budget de la structure avec pour objectif de proposer des activités de qualité au meilleur coût. Compte tenu du contexte en terme budgétaire, il a été demandé un effort d'économies : l'augmentation du budget sera de 9 %. Monsieur Caron détaille les chapitres des dépenses et recettes de la section de fonctionnement qui s'équilibre de la façon suivante :

- Dépenses de fonctionnement :	473 766. 00 €
- Recettes de fonctionnement :	454 160.28 €
- Résultat reporté :	19 605.72 €

Avant de passer au vote, Madame Faure indique qu'elle est inquiète et étonnée par ce budget. Certains élus étaient présents lors de la précédente mandature, d'autre part, le nombre d'enfants est en augmentation alors que la ligne alimentation est restreinte. Elle rappelle que les animateurs assurent parfois le remplacement des agents communaux ce qui grève le budget, le personnel saisonnier sera en diminution alors que la ligne fournitures administratives est en augmentation. Les séjours vacances sont la marque du CCEJ et sont financés en grande partie par les familles et le Conseil Général, ce sont donc de fausses économies.

Monsieur Caron rappelle que ce budget a été élaboré dans un délai contraint en partenariat avec le directeur.

Monsieur Bordelais s'étonne que ces remarques n'aient pas été formulées lors de la réunion de la commission des finances. Il souhaite sentir l'osmose au sein des commissions.

Madame le Maire ajoute qu'il s'agit d'un budget de transition travaillé sur des temps très contraints et qu'il est étonnant que les élus associés à toutes les discussions ne se soient pas exprimés lors des commissions.

Le Conseil municipal adopte le budget du CCEJ par 15 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mmes FAURE. BRUNEEL. Mrs. COUBETERGUE. LALANDE).

✓ TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES

Madame le Maire, considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2013 et de les reconduire à l'identique sur 2014, soit :

- **Taxe d'habitation = 18.35 %**
- **Foncier bâti = 20.65 %**
- **Foncier non bâti = 76.48 %**

Adopté à l'unanimité.

✓ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire remercie les associations d'avoir remis leurs dossiers de demandes d'aide dans les temps impartis. Elle précise qu'un travail sera fait avec chaque président d'association pour définir les nouveaux critères d'attribution de subventions. Elle précise que cette année, ont été attribuées les mêmes aides que l'an passé.

Madame Nivard précise que la commission d'attribution des subventions aux associations s'est réunie afin de procéder à l'octroi des aides de fonctionnement ; le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Entente Jeansottaise :	400 €	pour : 19 voix
- Ecuries Saint Selve :	3100 €	pour : 19 voix
- USEP :	8500 €	pour : 17 voix (Mmes Burtin Dauzan et Donat sortent de la salle)
- APE :	3800 €	pour : 19 voix
- Association Chasse	400 €	pour : 19 voix
- Foulées St Selvais	2000 €	pour : 19 voix
- Ping pong :	230 €	pour : 19 voix
- ECGM :	1900 €	pour : 18 voix (M Coubetergue sort de la salle)
- ASCCG :	3000 €	pour : 19 voix
- Tennis :	1600 €	pour : 17 voix (Mrs Bordelais et Moreno sortent de la salle)

Madame Nivard apporte des précisions quant à des demandes d'aides non satisfaites de la part d'associations soit trop récentes, soit ne présentant pas d'intérêt général ou bien n'étant pas subventionnables.

D'autre part, 2 associations n'ont pas demandé de subvention cette année.

✓ BUDGET COMMUNE

Monsieur Bordelais, adjoint chargé des finances annonce que le budget sera présenté en 2 parties.

La 1^{ère} partie sera consacrée à l'audit du percepteur qui confirme ce qu'il redoutait depuis 2012. Il précise que le document complet sera sur le site internet de la mairie.

Au vu de cette analyse, Monsieur Caron fait des remarques concernant la capacité d'autofinancement, le fonds de roulement et la dette.

- a) La Capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles. La CAF brute doit être en priorité affectée au remboursement des dettes en capital. Entre 2010 et 2013, la CAF brute a diminué de 56%. Sur la période, les produits progressent de 12% alors que les charges réelles progressent de 32%.

La Capacité d'AutoFinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

Sur la période 2010- 2013, la CAF nette diminue de 78,4%.

La dégradation continue de la CAF nette sur la période 2010-2013 apparaît préoccupante. En 2013, la CAF représente 27 € par habitant de la commune très en deçà de la moyenne nationale provisoire de 119 € par habitant.

- b) Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an et les investissements réalisés et en cours de réalisations. Le FR permet de couvrir le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses. Il s'établit en 2013 à 93 K€ et atteint son point le plus bas de la période 2010-2013. En 2013, le FR par habitant de la commune est de 45 €, très largement inférieur à la moyenne des communes de même strate (324 €). La faiblesse du fonds de roulement a rendu nécessaire le recours à une ligne de trésorerie, actionnée pour 50.000 € au 31/12/2013.
- c) L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux) et des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts). L'encours de dette est de 1.601K€ au 31/12/2013, ce qui situe la commune dans la moyenne nationale provisoire des communes de même strate. L'endettement représente en 2013, 754€ par habitant contre 368€ en 2009. Les marges de manœuvre en terme d'endettement apparaissent désormais limitées, d'autant plus si la CAF brute n'opère pas de redressement significatif.

Monsieur Caron conclut en indiquant qu'il n'y a pas de leviers, pas d'actifs à vendre, la seule solution étant la baisse des dépenses de fonctionnement.

Monsieur Bordelais informe qu'une étude sera menée avec la commission des finances mais également avec l'ensemble des commissions.

Il énonce les grandes masses budgétaires au niveau du fonctionnement par rapport au compte administratif 2013 :

Chapitre charges à caractère général	- 4.45 %
Chapitre charges de personnel	+ 2.42 % (augmentation des cotisations retraite...)
Chapitre autres charges	- 8.35 % (diminution des indemnités élus et suppression retraite CAREL)
Chapitre charges financières	faussé en raison d'une échéance d'emprunt restaurant scolaire non prévu lors de l'établissement du budget 2013

Le travail de la commission a permis d'être quasiment à zéro puisque les dépenses de la section de fonctionnement augmentent de 0.28 %, alors que la prévision des recettes s'établit à - 1 %.

S'agissant de l'investissement, sont prévues les opérations suivantes :

• Matériel mobilier	15 000 €
• Bâtiments communaux	25 000 €
• Voirie	115 000 €
• Ecole	45 000 €
• Eclairage public	10 000 €
• Matériel roulant	8 000 €
• Garage municipal	5 000 €
• Restaurant scolaire	50 000 €
• Etudes	35 000 €
• Nouveau groupe scolaire	185 000 €

Monsieur Bordelais précise que le programme « études » permettra de faire appel à des professionnels en termes d'urbanisme et d'aménagement.

Est soumis au vote le budget général qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses :	2 052 786.00 €
- Recettes :	1 850 789.57 €
- Résultat reporté 2013 :	201 996.43 €
Total de la section de fonctionnement :	2 052 786.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses :	760 567.88 €
- Solde d'exécution N-1 Dépenses	368 548.12 €
- Recettes :	1 023 290.35 €
- Restes à réaliser Recettes	105 825.65 €
Total de la section d'investissement :	1 129 116.00 €
TOTAL DU BUDGET :	3 181 902.00 €

Monsieur Coubetergue est d'accord pour diminuer le fonctionnement, des réponses aux questions ont été données. Malgré tout, il craint qu'il ne faille déplacer souvent des lignes si des travaux urgents s'avéraient nécessaires. Enfin, il annonce, au vu des remarques émises sur le budget CCEJ, l'abstention des 4 élus de l'opposition. Ils feront le bilan en fin d'exercice.

Le Conseil Municipal adopte le budget commune par 15 voix pour et 4 Abstentions (Mmes FAURE. BRUNEEL. M. COUBETERGUE. LALANDE)

✓ **CORRESPONDANT SECURITE**

Madame le Maire indique qu'il est souhaitable de désigner un correspondant sécurité suppléant afin qu'il soit joignable en cas d'incident grave sur la commune (tempête, panne électrique, fuite de gaz...). Est élu correspondant sécurité suppléant Monsieur Francis GUIONIE.

Unanimité

✓ **CORRESPONDANTS DEFENSE**

Madame le Maire rappelle que la circulaire du 26 octobre 2001 instaure au sein de chaque conseil municipal une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Ce conseiller a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et les questions qui y sont relatives.

Sont élus correspondants défense Titulaire : Alain MORENO - Suppléante : Noémi DEHAYE

Unanimité

✓ **Fonds d'Aide à l'Equipement des Communes 2014 (FDAEC)**

Madame le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Général de la Gironde pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser les investissements suivants :

- fourniture et pose d'une chaudière à l'école	11 547.28 € HT
- d'une cloison mobile au restaurant scolaire	13 113.28 € HT
TOTAL des investissements :	24 660.56 € HT

- de solliciter auprès du Conseil Général de la Gironde une subvention de 10 920.07 € au titre de ces investissements prévus au budget communal en 2014.
 - d'assurer le financement complémentaire, par subvention de 10 920.07 €, et autofinancement de 13 740.49 € sur le HT.

Unanimité.

Avant de clore la séance à 21 h 40, Madame le Maire remercie l'équipe qui a fourni 1 énorme travail ainsi que les agents qui y ont participé.